



Planning, et travail par roulement

Par **lokche1001**, le **31/05/2011** à **20:58**

Bonjour,

je vous remercie d'avance pour votre temps consacré à lire mon mail, voilà j'ai été recrutée en tant qu'agent d'entretien (remplacement congé parental) à 20 heures par semaine je travail dans un établissement de loisirs ouverts toute l'année on est 6 sur le même poste au même statut jusque là tout va bien, ça coïncide au niveau des plannings bizarrement on m'a attribué le week-end où je fais 3 heures le lundi, 3 heures le vendredi et 7 heures le samedi et 7 le dimanche avec une pause de 4 heures entre le matin et l'après-midi, sauf que mes autres collègues avec un statut différent du mien font tous un roulement entre eux je vais faire simple sur les 25 employés je suis la seule à travailler le samedi et le dimanche sans roulement sans rémunération avantageuse, d'autant plus la personne que je remplace faisait un roulement avec deux autres personnes et depuis que je suis dans cette boîte ces deux personnes ont eu leurs week-ends tranquilles pépère et moi je me tape deux fois plus de travail le samedi et le dimanche vu l'augmentation de la fréquentation des lieux, je me sens discriminée et mise à l'écart mon patron veut rien entendre et moi j'ai besoin de travailler et je ne sais plus quoi faire est-ce l'égalité ? merci de votre réponse

Par **Cornil**, le **02/06/2011** à **17:00**

Bonsoir "lokche 1001"

La discrimination est quelque chose de très difficile à prouver, et encore plus à obtenir réparation en justice. Il ne me semble pas y avoir dans ton cas des notions de sexe, d'origine, etc. Simplement tu as des horaires plus contraignants que les autres. On te répondra "mais il faut bien les attribuer à quelqu'un"

Dans ton contrat à temps partiel, n'a-t-on pas spécifié ces horaires?

Normalement il devrait y avoir des délégués du personnel dans ton entreprise. Les as-tu contactés?

A+ sans doute

Bon courage et bonne chance.

Par lokche1001, le 02/06/2011 à 22:22

Je vous remercie de votre réponse, voilà sur mon contrat il est indiqué noir sur blanc que les heures du travail sont des heures tournantes bizarrement ça n'a jamais été le cas et en se qui concerne le délégué du personnel je le verrai demain pour regarder mes plannings et mon contrat afin d'étudier mon problème et puis parler au patron et trouver une solution . or je connais déjà la position de mon Patron et je sais qu'il refusera de faire tourner mes collègues c un peu compliqué . je ne sais plus quoi faire surtout que mon contrat se termine dans 3 mois et vu comme c parti il est quasiment impossible de me le renouveler . merci